



CONTRAT SDTF 287 WTO - COLEACP
du 29 avril 2009

RAPPORT FINAL

**ACTION D'INFORMATION, DE DIALOGUE ET DE COORDINATION
SUR LA PROBLEMATIQUE DE LA LUTTE REGIONALE
CONTRE LES MOUCHES DES FRUITS
EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE**

Réalisation, traduction et diffusion d'une lettre électronique mensuelle,
de juin 2009 à janvier 2011 (sauf août)

Action du COLEACP réalisée en collaboration avec le  **cirad**

RAPPORT FINAL

Juillet 2010 / Avril 2011

LE PRESENT RAPPORT VISE A DECRIRE L'ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET PAR RAPPORT AUX REPERES FIXES ET AUX OBJECTIFS PLUS LARGES DU PROJET. IL DOIT DECRIRE CLAIREMENT LES PROGRES ACCOMPLIS EN MONTRANT QUE LES REPERES ONT A CE STADE ETE ATTEINTS.

INTITULE DU PROJET	Action d'information, de dialogue et de coordination sur la problématique de la lutte régionale contre les mouches des fruits en Afrique subsaharienne.		
AGENT D'EXECUTION	COLEACP	RESPONSABLE DE LA SUPERVISION DU PROJET	Catherine Guichard
DESCRIPTION DU PROJET ^[1] [Décrire en 4 à 7 lignes les objectifs/ le champ d'application du projet]	<p>Réalisation, traduction et diffusion d'une lettre électronique mensuelle (en anglais et en français) sur la problématique des Mouches des fruits en Afrique subsaharienne, en tant que plateforme d'information, de dialogue et de coordination entre parties prenantes en vue de contribuer à sa résolution.</p> <p>Le projet s'articule avec les objectifs fondamentaux du FANDC en matière de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Stratégie d'accès aux marchés ; - Mise en conformité avec des normes commerciales ; - Apport de résultats tangibles dans les pays concernés ; - Prise en compte des difficultés des opérateurs économiques les plus vulnérables. 		
DATE DE DEMARRAGE DU PROJET	01/06/09	DATE D'ACHEVEMENT DU PROJET	30/04/11*

* Prolongé au 30/06/2011

Aperçu du budget:

	Contribution du FANDC(\$EU)	Contribution d'autres donateurs (\$EU), selon les accords de cofinancement	Contribution en nature (\$EU)	Total(\$EU)	Pourcentage du coût total du projet
Montant total du budget prévu (\$EU)	97 800	53 700		151 500	100
Montant total des dépenses à ce jour (\$EU)	57 960	35800	-	93 760	62
Montant des dépenses pour la période considérée	24 840	17900		42 740	28
Fonds non dépensés (\$EU)	15 000	-	-	15 000	10

RAPPORT GÉNÉRAL

A. PROGRES GENERAUX ACCOMPLIS A CE JOUR :

La plateforme de partage d'informations entre le COLEACP et le CIRAD, mise en place au début du projet (Lotus/Quickplace cf. rapport intérimaire n°1), a grandement facilité la gestion des contenus et de la forme des 18 lettres mensuelles publiées de juin 2009 à janvier 2011 sur le thème de la Lutte contre les mouches des fruits en Afrique subsaharienne.

La collecte des informations destinées à figurer dans les 4 pages de chaque lettre s'est organisée autour de 3 mécanismes complémentaires : (i) une collaboration suivie avec des institutions et organisations concernées par les Mouches des fruits : Directions de la Protection des Végétaux, Joint FAO/AIEA Division, IPPC, OEPP, USDA/APHIS, Office Alimentaire et Vétérinaire de l'UE, FERA, DGCCRF, Tephritid Workers Group notamment ; (ii) des relations étroites, d'une part via le réseau du COLEACP avec les producteurs, exportateurs et importateurs de fruits frais, d'autre part via le réseau du CIRAD avec les institutions nationales de recherche, les Universités et les chercheurs travaillant sur les Tephritides, en particulier avec l'IITA, ICIPE, KEPHIS, Musée Royal pour l'Afrique centrale et le CIRAD lui-même ; (iii) les recherches documentaires via l'internet. De surcroît, des liens suivis ont été maintenus, tout au long du projet, avec les organisations internationales, parties prenantes de l'Atelier de Bamako en vue du financement d'un plan régional de lutte contre les MdF en Afrique de l'Ouest : CEDEAO, Commission Européenne, Banque Mondiale et naturellement OMC/FANDC.

18 lettres ont été confectionnées, éditées et envoyées par messagerie électronique, en français et en anglais, de juin 2009 à janvier 2011 à plus de 1000 destinataires en 2009, ce chiffre dépassant les 1300 lecteurs à partir d'octobre 2010 (voir tableaux en annexe). La diffusion de la lettre s'est effectuée dans 60 pays, selon une répartition géographique où l'Afrique représente près de 57% des lecteurs, surtout en Afrique de l'Ouest où les dégâts causés par les MdFs sont les plus importants (Sénégal, 9% ; Burkina Faso, 6% ; Côte d'Ivoire, 5%, Ghana et Mali, 4%) et où l'Europe avec 25% des lecteurs se trouve directement confrontée aux interceptions de fruits tropicaux infestés à l'entrée sur le territoire de l'UE (France, 13% ; Belgique, 6% ; Pays-Bas : 3% ; Royaume-Uni et Espagne : 2%). Parmi les autres lecteurs, plus de 10% se trouvent aux Etats-Unis, en Amérique centrale, aux Caraïbes et en Turquie. La répartition des lecteurs par type d'activités fait apparaître au premier rang (42%) les opérateurs économiques (producteurs et exportateurs africains, importateurs européens, organisations professionnelles), au second rang (33%) les administrations nationales et organismes internationaux, tandis que les organisations de recherche/universités/experts représentent 15% et les lecteurs d'horizons divers près de 10%.

Les envois des lettres ont été réalisés dans les derniers jours du mois ou les tout premiers jours du mois suivant (surtout pour la version en anglais qui nécessite une étape supplémentaire de traduction).

La lettre mensuelle s'est avérée être un vecteur d'information précieux quand il s'est agi de relayer des informations d'importance, notamment :

- Les données sur la présence des mouches des fruits invasives dans les différents pays d'Afrique, quand elle était scientifiquement avérée tant au nord qu'au sud de l'équateur, ainsi que sur les efforts déployés pour empêcher l'infestation des régions encore indemnes, notamment en RSA;
- L'évolution des techniques et des stratégies de lutte contre ce ravageur, tant au niveau des recherches en stations que des applications concrètes de leurs résultats par les producteurs et les entreprises aux stades de la production et de la post-récolte ;
- La sensibilisation des décideurs aux pertes économiques (destructions de marchandises, pertes d'accès aux marchés internationaux, raccourcissement des campagnes d'exportation, pertes de revenus pour les agriculteurs) et aux conséquences nutritionnelles, sociales et environnementales néfastes partout en Afrique.

Par rapport au dernier rapport semestriel (juillet 2010), on notera plusieurs éléments positifs :

- la montée en puissance des techniques de lutte biologique
- l'importance des recherches sur *B.invadens* rapportée dans plusieurs congrès internationaux
- le projet de conférence sur les MdFs invasives en Afrique de l'Est et australe en 2011
- l'activité croissante des Comités nationaux de lutte contre les MdFs en Afrique de l'Ouest
- les efforts de la CEDEAO pour lancer, en 2012 espère-t-on, le Plan régional de surveillance et de lutte coordonnée contre les Mouches des fruits en Afrique de l'Ouest, avec l'appui du FANDC et des bailleurs de fonds internationaux.

En revanche, des éléments négatifs sont aussi à déplorer :

- le renforcement envisagé des mesures phytosanitaires, notamment en Europe et dans les pays du pourtour méditerranéen où *Bactrocera invadens* pourrait s'établir et se multiplier selon le PRA (Pest Risk Analysis) de l'OEPP ;
- les interceptions de lots de mangues à l'entrée du territoire de l'UE qui se poursuivent et continuent de causer des pertes économiques importantes à la filière export Manguerie africaine ;
- l'arrivée en Afrique de nouvelles maladies des plantes, telle la bactériose du manguier récemment décelée en Afrique de l'Ouest ; la Lettre MdFs a attiré l'attention de ses nombreux lecteurs dès novembre 2010 (cf. LE n°10/ 2010).

B. ACTIVITES MISES EN ŒUVRE PENDANT LA PERIODE CONSIDEREE :

Activités déployées :

- Veille documentaire sur le thème des mouches des fruits (suivi des interceptions par l'OAV, RSS, surveillance automatique de sites par WebSiteWatcher) et suivi de publications (Fruit Fly News du TWD, Insect Pest Control Newsletter de l'AIEA, Revue Fruits du CIRAD, etc.) ;
- Exploitation des retours de lecteurs. Recherche permanente de témoignages et de données informatives ;
- Réactualisation de la base de données des 'destinataires' de la lettre ;
- Rédaction, illustration et mise en page pour édition ;
- Envoi par messagerie électronique (ex. LE n°1/2011 envoyée à 760 abonnés francophones et 540 abonnés anglophones).
- Gestion des retours (correction des adresses erronées) et des commentaires.

C. ACTIVITES RESTANTES POUR LA PERIODE SUIVANTE ET AU-DELA :

Le contrat STDF 287, entrepris en juin 2009, s'est achevé avec la parution de la 18^e lettre électronique de janvier 2011. Tout au long des deux années écoulées et bien qu'aucun sondage final n'ait été lancé auprès des 1 300 lecteurs, de nombreux retours positifs sont parvenus à l'équipe de rédaction COLEACP-CIRAD. De surcroît, l'absence quasi-totale de désinscriptions (une dizaine en 2 ans !) témoigne aussi de la bonne appréciation portée à cette lettre, tant par les lecteurs que les contributeurs aux articles et témoignages publiés.

Poursuivre le dialogue pour sensibiliser toutes les parties prenantes aux besoins des agriculteurs africains et contribuer au partage de l'information sur les différentes initiatives en cours pour surveiller/lutter contre les Téphritides reste la priorité.

La reprise de la publication de la Lettre électronique en 2011/2012 a été retenue par la CEDEAO dans la perspective du programme régional de surveillance et de lutte contre les MdFs qu'elle porte en Afrique de l'Ouest.

D. AUTRES OBSERVATIONS

A noter que la diffusion de la lettre électronique s'est accrue de 7% au niveau des destinataires francophones et, plus notable encore, de 16% au niveau des lecteurs anglophones. Elles est envoyée dans près de 60 pays dont 37 pays ACP (63%), 13 pays de l'Union européenne (22%) et 9 pays hors UE (15%).

Parmi les pays ACP, 18 sont situés en Afrique de l'Ouest, 6 en Afrique de l'Est, 7 en Afrique Australe et 3 respectivement dans l'Océan Indien et dans les Caraïbes. Par rapport à la période Juin-Décembre 2009, seuls deux nouveaux pays UE sont à recenser (Grèce et Pologne) et 3 parmi les pays hors UE (Guatemala, Maroc et Ukraine).

Résultat attendu/Tableau d'objectifs (*Cadre logique*)

Identification de la rubrique	Description de la rubrique	Date (objectif)	Date (réelle ou prévue)	État d'avancement (% accompli)	Observations
1	Signature du contrat	27/05/09		100 %	Accompli
2	Développement outil collaboratif et mise à jour base de données destinataires	Juillet 09	=> fin projet	100 %	Accompli.
3	Collecte informations pour rédaction d'article	Janvier 2011		100 %	Accompli
4	Mise en page et diffusion des lettres (EN et FR)	Février 2011		100%	Accompli
5	Rapports semestriels d'avancement	Janvier 2010 Juillet 2010		100% 100%	Accompli Accompli
6	Conclusion du projet Rapport final	Juin 2011		100%	Accompli
7	Évaluation externe du projet	Non-défini			Non démarré

<p>Objectif. Les renseignements suivants <i>n'ont pas à être fournis si un objectif a été réalisé et que les renseignements ont été transmis dans un précédent rapport de projet. Si un objectif n'a pas été atteint ou risque de ne pas l'être dans les délais, indiquer:</i></p> <p>A) les conséquences probables pour le projet;</p> <p>B) les raisons du retard;</p> <p>C) les mesures correctives qu'il est prévu de prendre le cas échéant.</p>	
Identification de la rubrique	Notes relatives au retard par rapport à l'objectif
1	A) B) C)
2	A) B) C)
3	A) B) C)

État financier à mi-projet ou à la fin du projet

L'état financier périodique vise à mesurer et surveiller les "dépenses initiales inscrites au budget" par rapport aux "dépenses effectives". Veuillez fournir un état financier des dépenses pour la période en cours ainsi que le montant total des dépenses à ce jour. L'état financier doit être établi par rapport au budget initial du projet et énumérer les dépenses effectives par rapport aux dépenses prévues (et indiquer le solde reporté^[3]) rubrique par rubrique.

^[1] Cette rubrique n'est pas censée changer d'une période visée à l'autre, sauf si une modification des objectifs ou du champ d'application du projet est approuvée par le Secrétaire du FANDC.

^[2] Si ce repère n'a pas été atteint ou ne l'a été que partiellement, veuillez en donner les raisons en quelques mots.

^[3] Les fonds non dépensés qui représentent plus de 25 pour cent des fonds engagés pour une période donnée ne pourraient être reportés sur l'exercice suivant qu'avec l'autorisation du Secrétaire du FANDC. Les fonds non dépensés qui représentent moins de 25 pour cent des fonds engagés seront automatiquement reportés.